L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE 30 MARS 1879.

Les réformes administratives.—On se préoccupe beaucoup aux Etats-Unis, depuis une dizaine d'années, de ce que l'on appelle la réforme du service civil. La même question vient d'être remise sur le tapis en France. Il paraît que la solution est bien difficile à trouver car voici ce que nous lisons dans les *Débats*:

Une proposition de loi ayant pour objet de déterminer les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques a été présentée récemment à la Chambre des Députés par M. Maurel Manthe. L'intention en est louable. Par malheur, on a tant vu de propositions de ce genre depuis cinquante ans, perdues dans les nuages des commissions, ou, pour les plus vivaces, enterrées dans les cartons du Conseil d'Etat, que l'on se prend à douter qu'il en soit jamais autrement. Comment l'honorable auteur du présent projet ne s'est-il pas découragé, rien que par l'énumération qu'il fait de ces échecs successifs? De 1843 à 1850, la question se pose presque à chaque session, et des hommes éminents lui donnent l'appui de leur parole: MM. Saint-Marc, Girardin, de Gasparin, Vivien, Dufaure, Mortimer-Ternaux. L'idée déjà dominante à cette époque est qu'il convient de mettre un examen à l'entrée de la carrière, de régler l'avancement par des conditions qui réduisent autant que possible la part de la faveur. Quelle que fût leur tendance politique, les ministres s'en émurent toujours, paraît-il. Ils accueillirent ces projets comme une atteinte à des prérogatives dont ils avaient la prétention de ne pas abuser. M. Vivien lui-même, devenu ministre, ne voulut plus convenir que le favoritisme eût trop d'influence sur la distribution des emplois. Puis l'Empire survint, et tout ce qui tendait à prévenir les abus d'autorité fut soigneusement écarté. A peine en dix-huit ans parla-t-on deux ou trois fois à la Chambre des Députés de l'affaire qui nous occupe. L'assemblée Nationale de 1871 eut bien, à son début, la velléité de prescrire de grandes réformes administratives. Personne n'ignore le peu qu'a produit la commission chargée de réviser les services publics. Noyés dans de menus détails auxquels les ministres eux-mêmes n'ont pas le loisir de voir en temps ordinaire, les hommes bien intentionnés qui composaient cette commission ne conçurent aucune vue d'ensemble sur le vaste sujet livré à leur examen.

M. Haussmann et le prince impérial.—On n'a pas oublié que certains journaux ont fait allusion à l'attitude nouvelle d'un certain nombre de bonapartistes, parmi lesquels M. Haussmann, qui auraient renoncé à l'opposition systématique pour faire de l'opposition constitutionnelle. Il faut croire que les impérialistes corses s'étaient émus de l'incident, car M. le baron Haussmann a jugé nécessaire de publier dans l'*Aigle*, d'Ajaccio, une lettre explicative adressée à M. Galleni d'Istria, sénateur, et où nous lisons:

Dans ces derniers temps, certains organes de la presse, avec une persistance qui a été remarquée, semblent avoir pris à tâche de m'attribuer un rôle que je n'ai jamais songé à prendre et de me prêter des paroles dépassant tout au moins ma pensée.—Vous qui vivez à la fois dans l'intimité de M. Rouher et dans celle de ma famille, vous savez ce qu'il faut croire de la prétendue scission opérée entre lui et moi et des vraies tendances de la fraction considérable du groupe de l'appel au peuple qu'on suppose être sous mon influence particulière.

Je n'ai pas, mon cher sénateur et ami, à vous rappeler ici quelles sont mes convictions et celles de la très grande majorité du groupe de l'appel au peuple, touchant l'attitude qu'il convient aux impérialistes de garder dans les circonstances présentes. Ces convictions sont partagées par vous, dont le dévouement à la cause impériale est affirmé par tant de sacrifices. J'ose dire qu'elles sont conformes aux sentiments du prince impérial, dont l'approbation m'a constamment encouragé à continuer mes efforts pour les faire prévaloir auprès de la minorité.

Le passage suivant de la dernière lettre que Son Altesse impériale a daigné m'écrire, de celle qui m'annonçait son départ pour le sud de l'Afrique, me semble ne laisser aucun doute à cet égard;

"Vous m'avez donné des témoignages de dévouement et d'attachement trop marqués pour que je ne compte pas sur vous, de loin comme de près, et j'espère que, par votre exemple, votre attitude et votre action personnelle, vous continuerez à maintenir parmi nos amis le calme, l'union et une confiance inébranlable dans l'avenir de ma cause."

Après cette marque toute récente de la confiance du prince qui m'a fait l'insigne honneur de me désigner pour être le député d'Ajaccio, de préférence à un membre de la famille impériale, je ne crois pas, mon cher sénateur et ami, avoir besoin de vous prier, comme président du comité électoral qui a soutenu ma candidature, de rassurer vos amis et collègues sur mon compte.

Une femme est toujours de mauvaise humeur, quand elle est mal chaussée, mais cela n'arrive pas à celles qui se chaussent à l'Etoile Rouge.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends. [illegible]

Electeurs et élus.—La *Gazette de France* relève de singuliers aveux:

M. Le Royer disait l'autre jour, au Sénat, dans le discours sur l'[illegible]:

"Hélas! messieurs, il ne faut pas regarder de trop près tous les registres électoraux, car on y trouverait en haut, en bas et au milieu, des hommes qui ne sont guère dignes d'y être inscrits, vous ne vous en trouvez pas plus mal."

MM. Talandier, Barodet, Louis Blanc, Raspail, Lockroy, Castagnet, etc., s'expriment ainsi dans l'exposé des motifs de la proposition de loi relative aux victimes de Décembre:

"Ceux que le peuple a trouvés bons pour faire des sénateurs et des députés, l'administration ne les aurait pas trouvés bons pour faire des professeurs, des bibliothécaires, des conservateurs de palais ou de musées."

Ainsi, de l'aveu du garde des sceaux, la plupart des électeurs parisiens sont indignes de participer à l'exercice de la souveraineté du peuple; et de l'aveu des chefs du parti républicain, le Peuple Souverain choisit pour sénateurs et députés, des gens qui seraient incapables de faire des professeurs ou des bibliothécaires!

—L'article suivant de l'*Ordre*, journal bonapartiste, mérite une attention toute spéciale. Il montre combien est difficile la tâche du ministre de la Guerre:

Décidément, le général Gresley n'a pas de chance. Il y a quelques jours il remplaçait le major Laberdère, et nous savons maintenant comment le nouveau régiment du major vient d'accueillir ce singulier commandant. Or, le ministre de la guerre risque aujourd'hui d'être mis aussi, lui, en quarantaine par ses anciens compagnons d'armes. Le 20 de ce mois, à un dîner donné par le maréchal Canrobert, le général Gresley s'est approché du général Bataille, que par un décret récent il a révoqué de son commandement de corps d'armée sans compensation, en dépit de son glorieux service, et avec une incroyable désinvolture il lui a tendu la main. Le général Bataille s'est empressé de mettre les siennes derrière son dos. On nous affirme que le général Gresley, le même que la "Marseillaise" appelle un homme, a dévoré cet affront du même cœur que le dîner du maréchal Canrobert.

Ce n'est pas, à ce qu'on nous assure, l'unique déboire que s'est attiré le ministre de la guerre.

Dans son ardeur à se faire bien voir de la [illegible], il se serait attiré d'un général de cavalerie dont l'énergie et les mérites sont connus et qu'il vient de mettre en disponibilité, une réponse comme à peu près en ces termes: "Il m'est cruel de ne plus être le serviteur du pays, mais puisque ce titre se confond avec celui de valet de M. Gambetta, je me résigne à ma disgrâce."

Falsification [illegible]... [illegible] abeilles, pour les [illegible] des [illegible]... n'est plus à l'abri des manœuvres des falsificateurs de liqueurs, et des adultérateurs de denrées! Il n'est plus pur! Il contient de la glucose! Il a été indignement falsifié! Mais par qui?

Par les abeilles!

Car ce sont elles qui sont les délinquantes, ou plutôt qui ont été les instruments dociles dans les mains des coupables. Voici, d'ailleurs, l'instruction de cette mystérieuse affaire:

Des apiculteurs sans vergogne ont mis pendant l'été de la glucose à la portée des abeilles, et celles-ci, tout en voltigeant, de la ruche bourdonnante aux campagnes fleuries, se sont chargées de cette manipulation frauduleuse lors de la fabrication du miel dans les alvéoles, et ont ainsi participé au crime.

Il vient de saisir dans les douanes américaines pour 40,000 dollars de miel ainsi falsifié par les abeilles, qui étaient de connivence avec les apiculteurs.

Va-t-on les poursuivre en police correctionnelle!

Le nouveau canon prussien.—Le ministère de la guerre d'Angleterre et les lords de l'amirauté viennent d'être invités par M. Krupp à assister aux expériences d'un nouveau canon d'une grandeur colossale; ces expériences auront lieu à Meppen, en Westphalie; le champ de tir s'étend sur une longueur de onze milles et sur une largeur de quatre kilomètres. Le ministre de la guerre a accepté, l'amirauté n'a pas répondu. Ce canon est la plus grosse pièce d'acier qui ait encore été fabriquée. Son poids est de 72 tonnes pour un calibre de 40 centimètres ou de 15 3/4 pouces; sa longueur est de 32 pieds 7 pouces; celle de l'âme est de 28 pieds 6 pouces. Le canon de 81 tonnes anglais, celui qui va être mis en l'*Inflexible*, n'a que 27 pieds de long; l'âme en a 24.

Toute la pièce Krupp est en acier; c'est une pièce chambrée, c'est-à-dire que la chambre de la poudre est d'un plus grand diamètre que l'âme; le canon est rayé, naturellement, et le projectile, par une rayure hélicoïdale, prend dans la bouche un mouvement de rotation. M. Krupp a suivi, au reste, pour cette énorme pièce, le mode de fabrication employé à Woolwich.

La charge se compose de 385 livres de poudre prismatique, enfermée dans une gargousse à douille métallique et à inflammation centrale; le projectile est un obus en fer de 1,660 livres, chargé de 22 livres de poudre. D'après les calculs, la vitesse du projectile en quittant la bouche, sera de 1,600 pieds; à 2,000 mètres, elle sera encore de 1,345 pieds. Tirant sous l'angle de la plus grande portée, la pièce Krupp n'aurait pas à Meppen un champ de tir assez étendu; sous un angle de 42 degrés, en effet, le projectile doit parcourir une distance de 12 kilomètres.

—Le *Messager de l'Allier* donne les détails suivants sur un accident arrivé à Moulins, et qui montre une fois de plus combien il est dangereux de laisser des armes à la portée des enfants:

"Jeudi, deux enfants, Barruet et Serre, s'amusaient ensemble.

"Dans le tiroir d'une commode se trouvait un revolver chargé de deux coups. Barruet s'en empara et, après avoir été la baguette de sûreté, fit le simulacre de tirer sur son compagnon; deux fois, il tira la gâchette, mais sans faire feu, les compartiments du tonnerre étant vides; il posa alors le revolver sur le bureau et alla s'asseoir dans un fauteuil.

"Serre se saisit alors de l'arme et dit à Barruet: 'Je vais te viser à mon tour.' Au même moment une détonation se fit entendre et Barruet tomba à terre inanimé. Une balle l'avait atteint au front, un peu au-dessus de l'œil gauche. La mort a été instantanée."

—A propos de nominations et de déplacements.

On lit à chaque instant dans les journaux:

M. Machin a été nommé préfet de.... à la place de M. Un tel, admis à la retraite sur sa demande.

Il nous semble qu'il y a là une transposition de membres de phrases, et qu'on devait lire:

M. Machin a été, sur sa demande, nommé préfet de.... à la place de M. Un tel, admis à la retraite malgré ses réclamations.

Les choses doivent, en effet, plutôt se passer ainsi, car il n'est pas probable qu'à chaque changement de ministère il y ait tant de gens découvrant tout d'un coup qu'ils ont l'âge de la retraite.

L'Etoile Rouge, coin Canal et Baronne, dans quelques jours.

AVIS.

Nlle-Orléans, 24 mars 1879.

Monsieur le Docteur Edmond Murphy est exclusivement chargé de ma clientèle et donnera à mon domicile des consultations, de 7 à 8 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir, le dimanche seul excepté.

Dr A. DUPAQUIER.

26 mars—30 f

On demande,

POUR aller à la campagne, une cuisinière (blanche ou de couleur, avec ou sans famille). Le mari pourra être employé sur l'habitation. S'adresser le mercredi et jeudi, 2 et 3 avril 1879, au No 20 rue Carondelet, au second, arrière bureau, entre 10 A. M. et 3 P. M.

26 mars—3 avril

PROFESSEUR.

M. SPATH, professeur de français, d'allemand, d'anglais, de latin, de grec et de piano. Prix modérés. S'adresser, Passage de la Bourse, No 121, en bas. 18 mars—10f

AVIS.

UN homme d'un âge mûr, très sobre et pouvant donner de bonnes recommandations, voudrait trouver à s'employer dans une maison où on l'utiliserait pour tous les services auxquels il est apte. Son but est plutôt de trouver une occupation que de gagner un salaire. S'adresser par lettre aux initiales B. A. L., laissées soit au bureau de l'Abeille soit à la Poste.

19 mars—10 fév

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires [illegible] logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau.

26 mars

Propositions pour affermer le Jardin Magnolia.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 1er AVRIL 1879 par M. B. Saloy, au bureau de la Cie de Navigation et du Canal Carondelet, au coin des rues Toulouse et Villeré, pour affermer ou louer le Jardin Magnolia. On se réserve le droit de rejeter les propositions que l'on voudra ou de traiter avec qui on jugera bon.

21 mars—jusqu'au 1er avril

B. SALOY.

Avis aux expéditeurs de fret au bayou Têche et au bayou Vermillion.—Le fret de la Nouvelle-Orléans pour le Têche sera pris jusqu'à nouvel avis à 75 pour cent au-dessous des taux établis, à l'exception des machines, de bois, des bateaux, des perches pour cercles et autres articles de tonnellerie, lesquels seront transportés à 50 pour cent au-dessous des taux établis.

Les passagers pour le Têche trouveront à Morgan City des bateaux pour leur destination, tous les jours excepté le dimanche.

7 mars—[illegible] PEARL LINE STEAMERS.

Vaccination.

MMES GAGNANT et BAUDET, accoucheuses reçues des facultés de médecine de Paris et de la Nouvelle-Orléans, annoncent au public et aux Dames de leur clientèle en particulier qu'elles vaccinent tous les MERCREDIS, à midi. Résidence, rue des Remparts Nos. 187 et 189, entre Dumaine et St. Anne.

11 mars—Sa-Mer-J.D.

Dr R. SAUVAGE,

Résidence, 383 RUE VICTOIRE, Encoignure Champs-Elysées.

Consultations à la pharmacie Leplace, 32 Champs-Elysées, de 7 heures à 10 heures A. M. et de 3 à 5 P. M.

23 mars—1m

Drs J. W. ALLEN et A. PICKESSEN,

[illegible] 130....rue Jackson....130, Entre Magazine et Constance.

Exécutent toutes les opérations se rapportant à leur profession de DENTISTES, à des prix qui défient la concurrence honnête.

23 mars—1m

Dr E. HART, PÉDICURE PRATIQUE,

[illegible] Commune et Bienville.

Cors [illegible] extraits sans douleur et sans douleur pour le malade. Fait sa spécialité de la guérison des ongles croissant dans la chair. Visitera les malades à domicile si on le désire.

Le Dr H. J. CROW,

Gradué de l'Université de la Virginie, Bureau coin Commune et Dryades. Donne toute son attention aux maladies chroniques [illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT BOUDRO.

LAC PONTCHARTRAIN.

Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.

Rien ne sera épargné pour donner tout le confort possible aux visiteurs des bords du lac qui patroniseront la maison. Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de LEON, 22 rue St Charles. Prix libéral.

ALEX. BAUSSE & Cie, Propriétaires.

16 mars—3m

Nouvelle-Orléans, 23 mars 1879.

Rue de promenade. Une agréable excursion sur l'eau et sur les bords du Lac.

Chemin de fer de la rue du Canal, du Parc de Ville et du Lac.

[illegible] ... 6:30, 9, 10, 11 A. M., 12 M., ... 3, 6 P. M. ... [illegible]

Le [illegible] l'arrivée du nouveau [illegible] ... [illegible] populaire et agréable pour [illegible]

La pavillon sur le bord du lac est pour l'usage de nos habitants. Il sera pourvu de sièges et balcons.

Les dames et les enfants trouveront des endroits ombragés pour passer la journée.

Prix de voyage, aller et retour, 15 cents. Excursions [illegible]

E. S. WILLIAMS, Surintendant.

Changement de local.

Association [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] George Lanaux.

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1879.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible] BIDWELL [illegible]

Le seul théâtre ouvert cette saison. DIMANCHE, 30 mars.—Huit jours seulement. Matinées mercredi et samedi.

Les Rois des Minstrels. Troupe Mastodon de Haverley.

MINSTRELS

Quarante célébrités distinctes dans une première partie. [illegible]

40 Comédiens et artistes de spécialité. 40

[illegible] musiciens dans la bande.

CHANTEURS DE PREMIER ORDRE

19 DANSEURS EXTRAORDINAIRES 19

[illegible] POPULAIRES

4 FAMEUX QUARTETTES VOCAUX 4

Chaque soir quadruple. Voir la grande parade de rue.

Pour le programme du soir, voir les affiches. Entier changement de programme Jeudi 27 mars.

Pas d'augmentation de prix. Retenez vos places maintenant.

LUNDI 31 mars.—[illegible] Burlesque d'Opéra de Colville. 23 mars

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible]

Le seul théâtre ouvert en ville.

[illegible]

LUNDI 31 mars.

La célèbre Compagnie Burlesque de Colville, légitime successeur de la troupe de Lydia Thompson.

L'entreprise [illegible] la plus [illegible] ... [illegible] tout ce qui peut être [illegible]

60 ARTISTES 60

Cette célèbre organisation débutera dans BABES IN THE WOODS.

complètement arrangé avec musique nouvelle, [illegible] costumes et décors superbes [illegible]

[illegible] Pif-Paf, Our Cinderella, Blue Beard, Pinafore.

On peut retenir des sièges 6 jours à l'avance.

30mars

Grand Concert Sacré.

DONNÉ A LA—

Cathédrale St. Louis, Lundi, 31 Mars 1879,

à 7 heures et demie du soir, par le

CHŒUR DE LA CATHÉDRALE,

Sous la direction de

Mr J. CARTIER,

avec le concours de

MM. Oveczka, Dedet, Ed. Dejan, A. Holzheim et plusieurs artistes et amateurs de la ville.

Programme.

1. Entrée d'Orgue.......par M. J. Cartier.
2. Quatuor de la messe requiem......Verdi par Mme Lehman, Mlle Duccurneau, MM. Météyé et Bremer.
3. Duo, Qui tollis.......Rossini. Mlles Lehman et Fremaux.
4. Solo pour Cornet à piston avec sourdine......Schubert. par M. Dedet.
5. Solo de Baryton, O Salutaris.......Dubois. par M. G. Thiard, accompagnement Piano, Orgue et Violon.
6. Prière de "Lohengrin".......Wagner. Solo de Basse, M. Bremer, Quintette et chœur.
7. Trio, Lux Æterna, du requiem.......Verdi. par Mme Lehman, MM. Météyé et Bremer.
8. Solo d'Alto "Credo".......Faure. par Mme Duccurneau, accompagnement Piano et Orgue.
9. Solo de Tenor, Ave Verum.......Gounod. par M. Météyé, avec chœur d'hommes (à bouche fermée.)
10. Ouverture, Guillaume Tell.......Rossini. pour Piano à 4 mains et Orgue—MM. Dejan, Holzheim et Cartier.
11. Chœur, Gloria.......Cherubini.
12. Grande Marche Finale.......par M. Cartier.

Prix d'entrée.......50 cents.

27 mars—4f

Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs.

Une 1ère Grande Fête Champêtre sera donnée le 11 mai 1879, au Magnolia Garden.

Prix du billet.......50 cents.

Les dames seront admises par invitation. On pourra s'en procurer dans les principaux Restaurants, ainsi que chez M. Beques, coin Canal et Baronne.

Deux médailles seront décernées, dont une en or et une en argent, aux dames qui feront le plus fort placement de cartes.

Il y aura divers amusements, plus une loterie comprenant les lots suivants:

1 montre en or;
1 parure pour dame;
1 caisse vins et liqueurs, etc.

—Comité d'arrangements—

FRANK BÉRARD, Chairman.

Louis A. Trapet, Benoit Pesquie, C. Gomes, F. D. Aimé, Denis Pechae. J. M. Feuilloret.

Pour la buvette et le restaurant, des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 1er mai, au comité, coin Canal et Baronne.

Par ordre du Président,

LOUIS A. TRAPET, Secrétaire.

26mars—4tDes4mai et ler9,10,11mai

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE,

(CASERNES ET VERSAILLES.)

QUATRIEME

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

ANNUELLE,

Le Dimanche, 20 Avril 1879,

—AU—

MAGNOLIA GROVE,

DANS LES CASERNES DES ETATS-UNIS.

(Coin Delery et Levée).

COMITÉ D'ARRANGEMENT;

ALPHONSE FELTZ, Chairman;

Justin Arvin, Henri Doura, François Duthéghe, Auguste Connies, Victor Cissaié, Albert Dacé, Jacob Alt, Pascal Lalonne, Sébastien Roy, Xavier Hurstell.

NOTA—Les Cartes vendues pour le "Pique-Nique" qui devait avoir lieu le 30 juin 1878 seront reçues comme les nouvelles, mais aucune carte complimentaire émise alors ne sera acceptée.

Prix du Billet: 50 cents. Dames et Enfants: Gratis.

Aucune Dame ne sera admise sans un cavalier.

Par ordre du Conseil d'Administration,

PAUL ESTEBEN, Président.

F. D. SEGHERS, Secrétaire. 26mars—2m

Grande Ouverture de la Saison.

Mode de Printemps.

LEON GODCHAUX,

81 & 83.....Canal.....81 & 83

Je suis prêt à fournir aux acheteurs les dernières nouveautés et les modes les plus élégantes en

Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Jeunes Garçons, Et Enfants,

faits des étoffes de saison du dernier genre.

Les acheteurs de la campagne sont tout particulièrement invités à venir examiner mon stock avant de faire d'autres achats,

LÉON GODCHAUX,

81 & 83 rue du Canal,

21 fév—1P Nouvelle-Orléans.

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU—159 Poydras.

CHAUSSURES [illegible] FAITES EN VILLE, [illegible]

[illegible]

LAKE PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

E. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

[illegible]

[illegible] YSTRA

Fabricant et marchand de [illegible] Selles et Colliers, Brides, [illegible]

[illegible]

[illegible] Frank Miller [illegible]

[illegible] M.A.V.D.

SPECTACLES BALS, &c.

GRUNEWALD HALL.

Concert Theodor Curant.

Mardi 15 avril 1879.

Avec le concours obligeant de Mme Samuels, Mlle Lola Litta, MM. [illegible], M. Cartier. Entrée [illegible]

[illegible] Grunewald et [illegible]

[illegible] 5 avril

Troisième Festival Annuel.

EXHIBITION PYROTECHNIQUE ET BAL DONNÉS PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,

AUX FAIR GROUNDS,

Le DIMANCHE de PAQUES,

13 AVRIL 1879.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

A. F. Quint, chairman, Louis J. Courtin, John [illegible], A. [illegible], J. F. [illegible], Frank [illegible], L. [illegible], Jr., N. O. [illegible], J. E. [illegible], F. [illegible]

AMUSEMENTS:

Course de Poneys—1 mille, course, $2.50—Prix $15.00.

Course de mulets—1 mille—[illegible]—Prix $10.00.

[illegible]

Préparée par J. Palmer & fils, de Rochester, N.Y.

1. [illegible]
2. [illegible]
3. Souvenir de l'Amérique.
4. Ballon, feux d'artifice.
5. Soleil brillant avec couleurs rayonnantes.
6. Étoiles et Galaxie.
7. Le Ha; Ha.
8. Cascade de Tivoli.
9. Emblème de la Justice.
10. Palmette indien.
11. Ballon, feux d'artifice.
12. Ballon de cascades illuminées doubles.
13. [illegible]
14. [illegible]
15. [illegible]
16. [illegible]
17. Vase bohémien.
18. Globe japonais.
19. [illegible]
20. Le grand pont avec changements.
21. Eglise illuminée.
22. Roue de Gondole.
23. Aigle et Emblème "Emblème de la Paix et de la Guerre".
24. Ballon-Eléphant, Joujoux Chinois.
25. Étoile de 75—B A L.
26. Bouquet.
27. Grand Bouquet.

FUSÉES ASSORTIES PENDANT L'EXHIBITION.

DANSES DANS LES DEUX PAVILLONS.

Les Dames ne seront admises qu'avec des billets, et celles-ci peuvent s'adresser au comité ou à tout membre du comité ou à L. J. Courtin, [illegible]

[illegible] 50 cents, par J. F. Buckley, 50 rue Royale.

Samedi—3 9 16 23 30—ev 6 8 9 10 11 12 13

ÉTAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NLLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 27 Mars 1879.

RESSOURCES.

Billets escomptés....	$303,667 87	
Prêts sur demande....	171,332 67	
		481,000 34
Frais et taxes payés.		2,279 87
Meubles et installations....		8,134 95
Primes....		7,000 00
En caisse:		
Legal Tender....	$178,518 00	
Billets de Banque Nationale....	2,900 00	
Or, argent et circulation fractionnelle...	12,680 23	
Chèques sur le comptoir d'Echange....	140,125 61	
Change sur N. York	147,088 70	
Dû par des banques et banquiers....	17,300 41	
Bons des E. U....	50,000 00	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.... 200,000		
Circulation en moins.... 179,810	20,190 00	568,256 24
Cinq pour cent fonds de rachat....		2,680 00
Total....		$1,084,082 50

PASSIF.

Capital social....	[illegible]
Fonds de surplus....	[illegible]
Profits non divisés....	[illegible]
Dividendes non payés....	240 00
Dépôts individuels....	657,600 20
Dû aux banques et banquiers....	30,222 30
Total....	$1,084,082 50

L. B. CAIN, Président.

J. L. BRENIER, Caissier.

Attesté:

HENRY ABRAHAM,
AUGUST KOENIG,
T. PRUDHOMME,
Directeurs.

28 mars—3 f

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale de l'Union

DE LA NLLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 25 mars 1879

RESSOURCES.

Billets escomptés..	$348,449 32	
Prêts sur demande..	149,203 63	
		$497,652 95
Bons des E.U. pour garantir la circulation		250,000 00
Taxes des E.U. et autres taxes....		2,391 18
Frais et loyers....		5,302 22
Immeubles, meubles et installation....		23,396 33
Primes payées....		4,063 50
Valeurs en caisse—		
Legal tenders....	$196,355 00	
Billets de la Banque Nationale et circulation fractionnelle	21,510 06	
Or et argent....	42,650 91	
Chèques du comptoir d'échange....	156,227 00	
Change sur N.-Y....	57,537 17	
Change sur d'autres places....	7,873 91	
		481,154 06
Cinq pour cent fonds de rachat....		11,250 00
		$1,277,[illegible]

PASSIF.

Capital social....	$500,000 00
Fonds de surplus....	[illegible]
Profits non divisés....	[illegible]
Dividendes non payés....	[illegible]
Dépôts individuels....	[illegible]
Dû aux Banques et Banquiers....	[illegible]
Dû aux banquiers étrangers....	[illegible]
Billets de banque nationale à payer	224,750 00
	$1,277,022 38

C. KOHN, Président.

S. CHALARON, Caissier.

Attesté:

VICTOR MEYER,
WM. HARTWELL,
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Directeurs.

26mars—3f

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale d'Etat,

DE LA NLLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 25 mars 1879.

RESSOURCES.

Bons des E. U....		50,000 00
Prêts et escomptes....		566,929 62
Bons et garanties....		16,161 50
Maison de banque et immeubles....		70,000 00
Circulation des Etats-Unis....	$335,596 95	
Or et argent....	18,341 23	
Chèques du comptoir d'échange.	106,467 20	
Change américain et étranger	369,096 01	
Prêts sur demande....	147,051 57	976,505 05
5 pour cent et fonds de rachat....		2,250 00
		1,681,856 17

PASSIF.

Circulation....		[illegible]
Dividendes non payés....		11,[illegible]
Dépôts individuels....	1,156,208 75	
Dû aux banques et banquiers....	90,[illegible]	1,249,127 [illegible]
Capital social....	400,000 00	
Fonds de surplus....	30,000 00	
Profits non divisés....	146,[illegible]	[illegible]
		1,681,856 17

SAML. H. KENNEDY, Président.

EDWD. A. WILTZ, Vice-Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

DIRECTEURS.

ALFRED MOULTON, S. HERNSHEIM, THOS. A. ADAMS, JULES VAIRIN, E. LANAUX, J. B. LAFITTE, JAS. McELROY.

Attention spéciale est donnée aux collections de toutes les parties des Etats-Unis. Change vendu et transferts télégraphiques faits sur Londres, Union Bank, Londres, A. M. Rainey, Paris et Nevada Bank de San Francisco.

[illegible]

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée,

Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 5, Hôtel de Ville.

Nouvelle-Orléans, 26 mars 1879.

La Quarantième Distribution Trimestrielle de Bons de Primes à Prime aura lieu MARDI 1er avril 1879, à 10 heures A. M., aux bureaux de l'Administrateur des Comptes Publics, jour où quatre-vingt-cinq séries seront tirées.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.

26mars—au15avril

Taxes et Licences pour 1879.

Département des Finances.

Hôtel de Ville.

Nlle Orléans, 20 mars 1879.

IL ne reste plus que quelques jours pour payer les taxes de ville de 1879 sans pénalités, le [illegible] du présent mois de mars étant le dernier jour. Les licences pour 1879 étaient dues le 1er janvier et la liste des délinquants se fait maintenant conformément avec pénalités.

On évitera d'autres frais en se conformant au payement immédiat.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.

20 mars—10f

Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1879.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 13 Janvier 1879, les membres dont les noms suivent étaient présents: MM. P. Maspero, F. Maspero, D. Fatjo, J. B. Lallande, Ivy, Smith, Ed. Toby, Jno. Geddes, J. J. Fernandez et Chas. Lafitte.

Sur la motion d'une grande majorité des membres, les amendements suivants à la Charte de la Compagnie, ont été unanimement adoptés, en conformité avec les droits acquis, au Conseil de Direction par la Quatorzième Article de la Charte.

ARTICLE DIX-HUIT.

Le premier article de la Charte est amendé de manière à renvoyer l'expiration de la Charte jusqu'au premier jour du mois de mai 1899 (dix-huit cent quatre-vingt dix-neuf), à moins que les affaires de la Compagnie ne soient liquidées plus tôt par un vote des deux tiers des actionnaires de la corporation.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le capital de cette compagnie est fixé à Cinq Cent Mille Piastres.

Ce changement devant prendre effet à partir du premier du mois de Juin prochain, époque où les [illegible] seront émis.

Les nouvelles actions seront de Cent Piastres chacune.

Il sera émis pour des fractions d'actions des certificats [illegible] pourront être échangés [illegible].

Je soussigné, notaire public, certifie que le présent [illegible] Etat de la Louisiane, [illegible] de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands sont inscrites aujourd'hui dans ce bureau, dans le livre 152, folios 265 et 266.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1879.

J. G. RICHARDSON, Député Assesseur.

La Banque du Sud en liquidation.

AVIS.

Les personnes qui ont fait des dépôts spéciaux de boîtes et de paquets, sont prévenues que, par ordre de la Quatrième Cour de District de la paroisse, les dits dépôts leur seront rendus sur preuve d'autorité pour recevoir, à la maison de banque tous les jours, entre midi et deux heures, sur leur reçu.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1879.

Pour les commissaires,

E. BERMUDEZ, Avocat.

Pour le Shérif Civil, BREAUX, FENNER & HALL, Avocats.

20mars—15f

Bureau de la Compagnie du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter-House Co.—20 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 24 mars 1879.—Des propositions cachetées pour le bail d'un certain morceau de terre, située sur la propriété de cette compagnie, sur l'arrière du côté droit des Abattoirs et s'étendant de la rue Evelina à la rue Bragier, arrière limite de la propriété, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, 1er avril 1879.

J. T. AUGUSTIN, Secrétaire.

25mars—au1avril

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.—No 104, rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 20 mars 1879.—L'élection annuelle de onze directeurs sera tenue au bureau de cette compagnie, LUNDI 7 avril 1879, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

G. W. NOTT, Secrétaire.

21mars—

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Dépositaire des Etats-Unis. Nous pouvons payer à [illegible]

BONS DE 4 POUR CENT DES ETATS-UNIS.

Les Bons des Etats Unis de 1907 portant 6 ojo d'intérêt, rachetés au fonds courant [illegible] 11 mars—1 m

New Orleans Savings Institution. Banque d'Epargne de la Nlle-Orléans.—En égard au fait qu'il y a eu une demande croissante de la part des déposants sur cette institution, et que les placements faits dans l'intérêt des déposants ne peuvent être réalisés que lentement, [illegible] notre directeurs [illegible]

[illegible]

DAVID URQUHART, Président.

C. CORK, AF'D MOULTON, ED. A. PALFREY, THOS. A. ADAMS, CHAS. J. LEEDS, Directeurs.

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dauphine et Chartres.

A L'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire [illegible] à son chantier à vendre [illegible] rendus par [illegible] de décembre 1878. Il offre à vendre aux prix [illegible] et aux épiceries le bois de qualité tout scié et fendu par corde.

Bois de pin $5; cyprès $5.50; chêne $5.50. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.

6mars—au 3 février

G. PITARD,

391 & 393 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peintures.

Agent du Blanc de plomb St. Louis.

Grain à feu,	Blanc de zinc,
Glaise,	Blanc de plomb,
Quincaillerie,	Couleurs préparées pour
Cordage,	cottage,
Vitres,	Couleurs à l'huile,
Mastic,	Couleurs en poudre,
Glaise forte,	Brosses à peindre,
Huile de lin,	Brosses à blanchir,
Huile de résine,	Vernis,
Térébenthine,	Chaux,
Ciment,	Ciment,
	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.

Ouvert à des prix réduits.

19 fév—1an

MATELAS

A Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44.....RUE DE CHARTRES.....44

Près Dumaine.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.

1er mars—au 19 nov—Dimanche

Agence de Travail.

Avis aux Planteurs.

JE fournirai aux planteurs les meilleurs travailleurs de couleur pour le sucre et le coton, en familles, ou isolément, hommes et femmes et les enverrai à la Nlle Orléans, au Dépôt du chemin de fer, aux bateaux à vapeur ou sur le bayou. [illegible] commande. Les ordres doivent m'être adressés à Mobile, Ala., No 35 St. Emanuel street. Un fort escompte sera accordé aux planteurs qui demanderont à la fois vingt (20), travailleurs ou plus.

EDWARD E. TWITTY, Agent de travail.

18 mars—1m.—D M J

Meubles.

F. REMY,

Marchand de Meubles,

193.......Chartres.......193

Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de meubles en noyer, bois de rose et acajou. Qu'il vend aux prix les plus réduits.

Réparation de meubles.

Il s'occupe aussi de déménagements.

20 jan—1an—D Mer J

Brasseries.

Pellican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

269.....RUE VILLERE.....269

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1anDMarV

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

[illegible] 1an—D.M.J.

URSIN DELLANDE

FABRIQUE DE CIGARES.

434.....RUE ST-CLAUDE.....434

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 300,000 cigares. Prix très réduits. Ordres de clients à [illegible] et attention.

28 janv—1 an—D.M.J.

J. M. AUDIFFRED

Successeur de J. Montané

MARCHAND-TAILLEUR,

236.......Rue Royale.......236

Entre Esplanade et Frenchmen. Cheveux frisés dans le plus bref délai.

28 fév—1an.D M J

Vincente Ranna,

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Ferreur, [illegible] No 134

Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.

Les ordres du public sont sollicités et seront exécutés avec une grande promptitude.

[illegible]

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA DIXIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

—

PAS D'ESCOMPTE!

—

Pas d'ajournement!

—

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.

LE MARDI, 8 AVRIL 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE D.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 8 AVRIL 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit....	$30,000
1 Lot de....	10,000,....	10,000
1 Lot de....	5,000,....	5,000
2 Lots de....	2,500,....	5,000
5 Lots de....	1,000,....	5,000
20 Lots de....	500,....	10,000
100 Lots de....	100,....	10,000
200 Lots de....	50,....	10,000
500 Lots de....	20,....	10,000
1,000 Lots de....	10,....	10,000

PRIX D'APPROXIMATION;

9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf [illegible] restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit....	2,700
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit....	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf [illegible] restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit....	900
1,857 Lots se montant à....	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

MARDI, 8 Avril 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et des valeurs [illegible] les dossiers des qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toutes lettres auront réponse [illegible] retour du courrier.

LE

PALAIS

—DES—

MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Etabli en 1840,

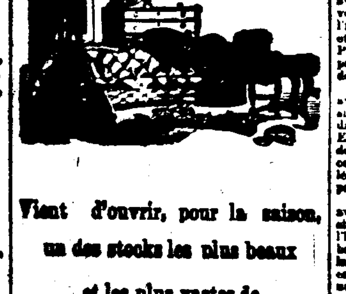

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

—

Matériaux tous de choix et travail garanti.

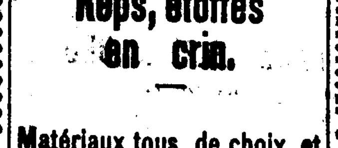

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de GLACES du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,

182 & RAMPART [illegible] & PERDIDO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Magnifique emplacement d'encoignure pour affaires.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 5 avril, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane, avec le consentement des parties intéressées, les propriétés suivantes, à savoir:

1 Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Tremé et St-Philippe, formant le coin des rues Ursulines et Marais, et mesurant 43 pieds de face à la rue Ursulines, 40 pieds 10 pouces dans le fond par une profondeur et largeur de 75 pieds à la rue Marais. Les améliorations consistent en une bâtisse briquetée entre poteaux, dont la cour a été occupée par une grocerie. Belle résidence avec 5 chambres, cabinet, jardin, cuves, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain morceau de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 16 5/12 pieds de face à la rue Ursulines, sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—1/2 comptant, le reste à un crédit de un an en billets de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, la clause de 5 o/o honoraires d'avocat pour le recouvrement du paiement de la totalité ou d'une partie des billets; assurances et transfert de la police et toutes les clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, et de payer en sus de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1879.

Acte de vente pardevant ———, notaire, aux frais des acquéreurs.

30mars—

VENTE PEREMPTOIRE A L'ENCAN, PAR ORDRE DU PRESIDENT ET DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU CREDIT FONCIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

De Propriétés améliorées, admirablement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts,

Coin des rues St-Antoine et Solidelle. Coin des rues Palmyre et Dorgenois.

Nos 192 et 192 1/2 rue Marigny, entre celles Girod et Urquhart.

No 277 1/2 rue St-Louis, entre celles Robertson et Claiborne.

No 453 rue Ste-Anne, entre celles Miro et Tonti.

Avenue Jourdan, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

No 91 rue Ursulines, entre celles Bourbon et Dauphine.

No 300 rue Hôpital, entre celles Roman et Derbigny.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 46 de la rue Royale—SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES CANAL ET DOUANE, sans limite ou réserve, par ordre du PRESIDENT ET DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU CREDIT FONCIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Annette, Prosper et St-Antoine, mesurant 26 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur et façade de 115 pieds 4 pouces et 1 ligne à la rue Solidelle, dont il forme le coin.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Bread, Gasquet et Dorgenois, mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur et façade de 105 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Dorgenois, dont il forme le coin.

3° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Girod et Urquhart, mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny, sur 110 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte les numéros municipaux 192 et 192 1/2 de la rue Marigny.

4° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Claiborne et Robertson, mesurant 17 pieds de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 277 1/2, rue St-Louis.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Miro et Tonti, mesurant 16 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 453, rue St-Anne.

6° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 91, rue des Ursulines.

7° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Jourdan et les rues Dauphine, Bourgogne et Deslondes, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds à la ligne plus près de la rue Bourgogne et 150 pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale.

8° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Roman et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Hôpital, sur 116 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 300, rue Hôpital.

Pour plus amples détails, voir les plans à la Bourse.

Termes et conditions—1/3 ou 1/2 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, au gré des acquéreurs, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et privilège sur la propriété vendue portant 8 o/o d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant G. Le Gardeur, aux frais des acquéreurs.

mars23—23 à la vente

PAR CONSENTEMENT DES PARTIES.

Belle résidence de famille à deux étages avec mansarde, rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 46 de la rue Royale—JEUDI, 3 avril à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal par consentement des parties, un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 5 dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourgogne et Remparts, mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle maison de résidence à deux étages avec mansarde, devanture en briques, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger, balcon sur le côté, trois chambres à coucher au second, cuisine haute en briques, ayant 5 chambres, etc. lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc. La proximité de cette propriété des marchés, des chars de ville et du lac, des écoles, des églises, des lieux d'amusements et autres, et le quartier respectable où elle se trouve, la recommandent aux capitalistes comme placement d'argent et aux familles comme résidence avantageuse.

Termes et Conditions—1/2 comptant la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 o/o d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets ou une portion. L'acquéreur s'engageant à tenir la propriété assurée en une somme fixée par les parties intéressées et en transférera la police à qui de droit et assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus de son adjudication, et toutes les autres clauses habituelles; il sera requis de faire un dépôt de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27mars—

Succession de Louis Théodore Moreau.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

No 40,891.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 46 de la rue Royale.—LUNDI 31 mars 1879, ET LES JOURS SUIVANTS, à 11 heures, il sera vendu, à l'enchère publique, encoignure Toulouse et Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mars 1879, pour le compte de la dite succession, le contenu du magasin ci-dessus mentionné, comprenant en partie:

Chemises en toile et en coton, chemises de parade, parfumeries, jouets, porcelaines, masques, bonneterie, cannes, parapluies en soie et en coton, brosses à dents, à cheveux et à linge, peignes, éventails, porte-monnaies, articles de fantaisie, cartes à jouer, nécessaires, fournitures de coiffeurs, boutons de toutes descriptions, bijouterie de fantaisie, cure-dents, rubans, galons, cordons, guipures, lainages et un grand assortiment d'articles trop long à énumérer.

AUSSI

Comptoirs, vitrines, vitrières, installations de magasin et installations de gaz, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication.

19 mars—19, 23, 27, 31 à nouv. ord

ANNONCES JUDICIAIRES.

Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans vs Jean Baptiste Laurent.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—No 9,645.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le second district de cette ville, le SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St-Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent-vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété anciennement occupée par L. Carrere, et de l'autre par celle qui appartenait anciennement à Magloire Lassalle, et est la même propriété que le dit J. B. Laurent acheta de J. A. E. Besson, d'après un acte de vente passé pardevant A. E. Bienvenu, un notaire de cette ville, le onzième jour d'avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de la vente.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Samedi—3f y sera jusq 5av

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

625 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu LUNDI, 31 mars 1879, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane—625 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendraient aux commerces de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 30 mars—

PAR C. E. GIRARDEY.

LA RÉSIDENCE DUFOUR

avec

Un ilet de terre sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Dupré et White, pour le compte d'un propriétaire absent, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp.—SAMEDI, 19 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan pour le compte d'un propriétaire absent:

Cette belle résidence, comprenant un ilet entier, borné par les rues Esplanade, St-Jean, White et Dupré, mesurant environ 230 pieds de face à la rue de l'Esplanade, 222 pieds de face à la rue St-Jean, 110 pieds de face à la rue White et 252 pieds à la rue Dupré.

La bâtisse est construite sur un basement en briques, comprenant vestibule, 6 chambres, chambre à bain et cuisine, 3 grandes citernes et puits dans la cour. Le corps de logis principal contient un vestibule central, 7 beaux appartements, 2 cabinets et galerie. L'attique est bien fini et contient 4 chambres, toutes bien décorées et bien éclairées; remise pour voiture, écurie, poulaillers, etc. Le terrain est planté d'arbres fruitiers de choix et d'arbres d'ornement.

Comme résidence de famille cette propriété ne peut être surpassée. Des cartes d'admission seront délivrées aux personnes désirant examiner la propriété en s'adressant à l'encanteur. Possession en sera donnée le 1er mai.

Conditions—Un quart comptant au moment de la vente et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de 6 pour cent courant et 8 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire, la propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumera outre les taxes dues et exigibles de 1879 en sus du prix d'adjudication. Actes de vente pardevant J. Abel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mars—29, 30, avril 5, 6, 12 au 19.

Magasin en briques et résidence, Nos 101 & 103 rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau, No. 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan, St-Charles, il sera vendu à l'encan pour cause de déménagement—,

Le magasin en briques à un étage et la résidence en briques à deux étages dans le fond, désignés par les Nos 101 & 103 rue Conti, dans l'ilet borné par les rues Conti, St Louis, Dauphine et Bourgogne; le lot mesure 53 pieds 11 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 61 pieds 9 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent, honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication. Acte de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

La résidence en briques à deux étages formant le coin N. E. des rues St Claude et St Philippe.

Succession de Jean Bey.

No 40,990. Seconde cour de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 12 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1879, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Claude, Remparts, St Philippe et Ursulines, d'après un plan dressé par E. Surgi, en date du 15 juin 1849, déposé comme le plan No 2, au livre de plans No 6 dans le bureau de L. T. Caire, notaire, mesurant en mesure américaine, trente-huit pieds sept pouces et six lignes de face à la rue St-Claude sur soixante-huit pieds onze pouces et deux lignes de profondeur de face à la rue St-Philippe, etc., désigné par le numéro un du dit ilet et du dit plan. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, avec dépendance, solidement construite, contenant le confort et l'agrément, et une des résidences de familles les plus complètes du second district.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt. L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles pour l'année 1879, l'acte de vente devant contenir les clauses habituelles d'assurance et de honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, payables par l'acquéreur en cas de poursuites judiciaires pour recouvrir le paiement, et la clause de non aliénation. Acte de vente pardevant A. Doriocourt, aux frais des acquéreurs.

15mars—15 22 29. avril 5 et 12

LAWRENCE & TAYLOR,

76 Aldersgate street, Londres, E. C., Angleterre.

REÇOIVENT des consignations de produits agricoles et de matières brutes, à vendre sur le marché le plus vaste et le plus avantageux du monde.

Commission—Pour consignations au dessus de 100 livres sterling......4 pour cent
Au-dessous de 100 livres sterling......2 pour cent
Au-dessus de 100 livres sterling......2 pour cent

Prêt, etc., payé et argent avancé sur consignations sous même intérêt.

Remise exacte et prompte des comptes de ventes et d'argent.

Banquiers: National Provincial Bank of England.

Adresse télégraphique: Tayrence, London.

19 fév—1m

SIMEON TOBY. EDWARD TOBY, Jr.

Simeon Toby & Son,

Agents de fabriques et marchands commissionnaires.

55......RUE GRAVIER......55

Coin Tchoupitoulas.

SEULS AGENTS POUR

De ST MARCEAUX & CO., Reims, EXTRA DRY, ROYAL.

CHAMPAGNE

J. Merman & Co., Bordeaux; Larose, Margaux, Pontet-Canet, St. Emilion, St. Germainville et d'autres vins de Bordeaux en barriques et en caisses.

La célèbre marque D. G. & E., de JUS DE CERISE.

Marque du Cheval—Savon français.

Tous les ordres pour Job Lots seront remplis par des envois du magasin ou directement du lieu de provenance, avec permis de douane.

HERMANN BATHER & BRO.,

Importateurs, New-York.

22 déc—3m—DMaV

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—		
Sur risques de feu....		$284,352 72
Sur risques de mer....		30,848 79
Sur risques de rivières....		24,051 91
Total des primes....		$379,253 42
En moins, primes non expirées....		117,841 00
Montant net des primes le 31 mai 1878....		$261,412 42
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$93,467 69	
Sur risques de mer....	12,465 68	
Sur risques de rivières....	10,264 58	
Taxes, dépenses et intérêt payé....	35,217 56	
Ré-assurances et primes remboursées....	30,[illegible] 67	182,700 68
Bénéfices....		$138 712 74

L'actif de la compagnie est comme suit:

Propriétés foncières....	$306,054 80
Bons de la ville et bons hypothécaires....	65,100 83
Actions de banques, des Water Works et autres actions....	136,376 40
Billets garantis par hypothèques....	136,501 65
Billets recevables pour [illegible]....	63,870 03
Billets à recevoir....	31,311 67
Primes en voie de recouvrement....	42,467 11
Agricultural Fair Association....	5,000 00
Scrips de la ville....	3,379 39
En caisse....	21,651 35
	$1,077,613 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 10 juin 1878.

JAMES FAHEY, Notaire.

Le 10 juin 1878, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1878, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été, également, résolu de payer, aux actionnaires, sur demande, un intérêt de cinq pour cent l'an sur leurs actions.

Directeurs.

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	F. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	A. A. LELONG.

11juin—

L'Abeille de [illegible]

Bureaux, [illegible]

NOUVE[illegible]

DIMANCHE [illegible]

ATHENÉ[illegible]

Concours [illegible]

La séance du [illegible] en grande part[illegible] gramme du co[illegible] Dans son dé[illegible] ticulier à la [illegible] quelle il convie[illegible] siane, l'Athéné[illegible] classes de conco[illegible] les hommes, l'a[illegible] Chaque class[illegible] séparément. Une médaille [illegible] meilleur manu[illegible] classe, les deux [illegible] valeur. Toute person[illegible] et qui n'est pa[illegible] est invitée à co[illegible] Le concours [illegible] avril jusqu'au [illegible] ment. Les manuscri[illegible] plus tard le [illegible] écrits aussi lisi[illegible] papier écolier [illegible] quart de la larg[illegible] recto et les lign[illegible] passer 25 page[illegible] Chaque manu[illegible] d'auteur, mais [illegible] devise qui sera [illegible] loppe cachetée [illegible] écrit son nom e[illegible] Les deux ma[illegible] publiés dans le[illegible] thénée. On ins[illegible] sur un tablea[illegible] concours annue[illegible] La présentati[illegible] quement, dans [illegible] réunira, pour l[illegible] éléments d'une [illegible] Les noms des [illegible] més après la le[illegible] Les manuscrit[illegible] ront rendus. Tout candidat [illegible] devise, s'expose[illegible] cours. Les sujets cho[illegible] devront être tra[illegible] Pour les Femm[illegible]

LA FEMME LOU[illegible] DANT, ET AP[illegible]

Pour les Homm[illegible] ELOGE [illegible]

L'intérêt que l[illegible] cours de l'anné[illegible] certain de l'im[illegible] elles accueillero[illegible] choisissant un s[illegible] pres pour elles, [illegible] offrir un témoig[illegible] leur donner une [illegible] lumière les nob[illegible] guent leur sexe [illegible] quées par le prog[illegible] Chacun de nou[illegible] par la pensée, au[illegible] puis jeune homm[illegible] bien la Louisiar[illegible] mère dévouée, u[illegible] une maîtresse a[illegible] qui avaient gran[illegible] le ou qu'elle ava[illegible] ses enfants. S'il y a quelqu[illegible] consoler des mal[illegible] guerre, n'est-ce [illegible] dignité dont no[illegible] tant de preuves [illegible] cette période de [illegible] Après la guerre [illegible] nes, délicates su[illegible] aristocratie, acc[illegible] colère et sans la [illegible] nouvel état de [illegible] elles du travail u[illegible] jour empiétant [illegible] dues au sommeil[illegible] c'est l'histoire [illegible] donné, elles don[illegible] les formes, l'exe[illegible] industrieuse qui [illegible] assure l'avenir. L'Athénée a p[illegible] aux femmes de la [illegible] de leur sexe pend[illegible] toriques auxquell[illegible] allusion, c'est le[illegible] c'est leur devoir. [illegible] du présent est la [illegible] nos dames louis[illegible] aux sollicitations [illegible] leurs filles à qui [illegible] moignages écrits, [illegible] puiser les inspi[illegible] font le bonheur [illegible] mestique.

Les hommes pe[illegible] lecter du sujet [illegible] ter. L'éloge de [illegible] développements [illegible] considérations d[illegible] Michelet, le gran[illegible] voulait, pour co[illegible] revivre, dans un[illegible] dateurs des colon[illegible] de ces argonaute[illegible] latine, était pour[illegible] contribuent le pl[illegible] mère-patrie. A[illegible] n'est-il pas parlé [illegible] ros qui vécut de [illegible] vérance, et qui ne[illegible] près quarante ann[illegible] à la création et [illegible] Louisiane! L'Athénée cro[illegible] voulant ses efforts [illegible] langue française [illegible] pour le bien des [illegible] est un lien social [illegible] c'est par elle qu'u[illegible] son autonomie, et [illegible] tout qui pèse dans [illegible] s'imaginer qu'une [illegible] nue, n'avoir qu'u[illegible] erronée et étroite. [illegible] peuple un idiome [illegible] soit; cela est indis[illegible] rueé les premiers à [illegible] patriotes: "Parl[illegible] aussi bien que vo[illegible] anglo-saxonne." Mais nous ajoute[illegible] pre intérêt, garde[illegible] français!" La Suisse qui es[illegible] l'Europe, le pays [illegible] tente cordiale pou[illegible] dence de la patrie, [illegible] langues. Quand un despo[illegible] vaincue son cache[illegible] l'effacer comme pe[illegible] que fait-il? il adop[illegible] le czar de Russie [illegible] défend de parler l[illegible] Au contraire, [illegible] environné de voisi[illegible] ter soi-même à tr[illegible] tes les vicissitud[illegible] leur suite, que ta[illegible] gnée d'hommes [illegible] s'appelle la Roum[illegible] gue de ses pères. Le secrétaire pe[illegible]

N. B.—Toutes le[illegible] les concurrents p[illegible] doivent être adr[illegible] P. O. Box 1294.

FEUIL[illegible]

LES M[illegible]

CENDI[illegible]

Par CEN[illegible]

Le temps me pa[illegible] tions me manquent [illegible] vide M. Lagrenée [illegible] campagne et le tra[illegible] Quelques mois pass[illegible] coup pour lui. E[illegible] nir, il lui rien de[illegible] part. Heureusement, [illegible] Il m'a dit, ave[illegible] rée: —Ma chère Mart[illegible] Ariane. Puis, plus bas: —Ecoutez, je p[illegible] suis informé part[illegible] composition des au[illegible] part, vous n'avez [illegible] dre.... Vous aure[illegible] sans conteste.... [illegible] let vous désire, et [illegible] comme Pierre Fra[illegible] l'auteur d'Ariane, [illegible] trecarrer dans le [illegible] est sûre.... Trava[illegible] Ecoutez Saint-Am[illegible] la Franceschi.... [illegible] très froide pour v[illegible] vous lier avec per[illegible] fous à votre vieux [illegible]